

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE
DE SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 02 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

Etaient présents : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, DELPORTE Marie-Françoise, BRASME Marie-Laure, GUERBEAU Pascale, RIQUART Cécile, LEPAN Andrée, SILVERE Helen

Avait donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à Mme BRASME Marie-Laure

Excusés :

Mme DUPONT Valérie
Mme JENNEQUIN Odette
Mr DUTOIT Maurice

Assistait à la séance : Mme ROLAND Claire, Directrice Générale des Services

M. le Président ouvre la séance et vérifie si le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme DELPORTE Marie-Françoise

N° 2

FINANCES

Adoption du Compte Administratif 2024

Nombre de membres
afférents au Conseil d'Administration

En exercice : 11

Présents : 7

Quorum : 6

qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 27 mars 2025

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Date de publication sur le site internet : 10 avril 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 02 AVRIL 2025

N° 2

FINANCES

Adoption du Compte Administratif 2024

Préambule

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le président du CCAS pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Il est proposé au conseil d'administration sous la présidence du président de séance, de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 établi par le Président du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes, et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice écoulé,

Considérant que Mme BRASME Marie-Laure a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. le Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme BRASME Marie-Laure pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,
Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Mme BRASME Marie-Laure,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes
	Section de fonctionnement	181 171,47	228 867,67
Résultat cumulé	Section d'investissement	50 000,00	80 536,50
	Total cumulé	231 171,47	309 404,17

- **CONSTATE** les correspondances de valeurs avec les opérations du comptable assignataire du Trésor, retracées dans le compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et en recettes,
- **ARRETE** le résultat et prononcera son affectation suivant les modalités détaillées dans la délibération n°3.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
 Suivent les signatures,
 Pour copie conforme,

Présidente de la séance,
 Marie-Laure BRASME

